

N° 6977¹⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2016-2017

PROJET DE LOI

sur la nationalité luxembourgeoise et portant abrogation de:

1. la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise;
2. la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(28.2.2017)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'État, du 10 février 2017 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

sur la nationalité luxembourgeoise et portant abrogation de:

1. la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise;
2. la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 9 février 2017 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 21 juin, 27 octobre, 29 novembre 2016 et 7 février 2017;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 28 février 2017.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Georges WIVENES

